

DIRECTEUR RESTAURATION, SECURITE ET PROPRETE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (H/F)

Cadre d'emploi : Catégorie B ou A, filière technique ou administrative

Direction : Directeur(trice) restauration, sécurité et propreté des bâtiments communaux

Rattachement hiérarchique : N+1 : Directeur général adjoint éducation, jeunesse, sport et DRSPB et
 N+2 : Directeur Général des services

Lieu de travail : Centre administratif

Date de la dernière mise à jour : 06/10/2015

Ce descriptif de poste est évolutif. La liste des tâches est susceptible d'évoluer pour tenir compte des nécessités du service public.

MISSION DU SERVICE	<p>Les services de la collectivité développent leur action sur 100 bâtiments communaux (environ 100 000 m²).</p> <p>La direction regroupera trois missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la restauration - la sécurité des lieux et des personnes - la propreté des bâtiments communaux <p>Ces missions se déroulent sur l'ensemble de la collectivité en prenant appui sur le/la chef(fe) de service entretien sécurité et propreté des bâtiments communaux, le chef de production, la chef d'équipe des agents des offices.</p> <p>Ces missions se réaliseront en étroite relation avec les services techniques et les utilisateurs des bâtiments.</p>
ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES	<p>Le/la directeur(trice) restauration, sécurité et propreté met en œuvre le projet organisationnel et qualitatif, visant à répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manager les équipes de sa direction • Veiller à la mise en place et à l'animation d'un travail d'équipe en interdisciplinarité • Coordonner et piloter les interventions éducatives des unités de sa direction • Veiller à la mise en place des orientations municipales au sein de sa direction • Assister et conseiller la direction générale et les élus • Remonter les informations de gestion de sa direction auprès de la DRH et de la direction générale • Accompagner la conduite de changement • Evaluer les besoins en ressources humaines • Effectuer les évaluations des encadrants de sa direction • Elaborer le plan de formation, en assurer la mise en œuvre et l'évaluation • Suivre ses budgets, prioriser et exprimer les besoins financiers en estimant l'opportunité des dépenses. • Elaborer les contrats et marchés de prestation du service et suivre leur exécution • Garantir le fonctionnement du service et des unités placés sous sa responsabilité en veillant à la préservation des équipements et à l'entretien du mobilier
COMPETENCES ET POSTURE PROFESSIONNELLE	<p><u>1/ Savoir-faire/savoirs techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manager une équipe pluridisciplinaire • Développer les compétences individuelles et collectives • Gérer les relations sociales et les éventuels conflits • Maitriser la gestion de projet, la conduite de changement • Animer une réunion • Diagnostiquer • Arbitrer • Décider

	<p><u>2/ Savoirs / connaissances théoriques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser les enjeux et le cadre réglementaire liés aux politiques nationales locales dans les domaines sanitaires et sécurité • Connaître l'environnement des collectivités territoriales <p><u>3/ Posture professionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'aisance relationnelle • Sens des responsabilités • Avoir le sens de l'écoute, du dialogue et de la concertation • Etre méthodique, rigoureux et dynamique. • Avoir le sens du service public
FORMATIONS ET EXPERIENCES REQUISES	<p>Bac +3 minimum, formation technique supérieure (BTS, ingénieur...) et formation au management (formation continue) Expérience d'au moins 3 ans sur un poste similaire</p>
LIAISONS ET RELATIONS FONCTIONNELLES	<p>Relations internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction des ressources humaines, direction des services techniques (secteur travaux bâtiments, secteur sécurité incendie et GTC alarmes, secteur nettoyage), directions des services publics, élus de quartier, ... <p>Relations externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeurs d'écoles et autres usagers des bâtiments communaux, prestataires DDPP
CONDITIONS D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> • 35 h hebdomadaires • Variabilité des horaires selon les besoins ; matin et soir <i>Possibilités de présence le week-end en cas de nécessité</i> • Equipements obligatoires (EPI liés à l'action) • Véhicule de service • Téléphone portable • Ville d'Orly
REMUNERATION	Rémunération statutaire, régime indemnitaire et prime annuelle